



à l'attention de Mr Oliver Merckel  
service évaluation des risques  
ANSES  
14 rue Pierre et Marie Curie  
94701 Maisons Alfort Cedex

Lundi 24 février 2020

Copie : Mr Olivier Veran ministre de la santé  
Mr ministre de l'environnement  
Mr Edouard Philippe 1<sup>er</sup> ministre  
Priartem, Robin des toits, Next-up  
Mr le Préfet du Morbihan

Monsieur,

Suite à la réunion de restitution de juin 2019 et à nos différents courriers, nous n'avons eu aucune réponse de votre part. Nous demandions, en tant que citoyens ayant participé à une étude sur l'électro hyper sensibilité, d'avoir non les résultats tronqués qui nous ont été servis, mais la globalité des informations anonymisées qui ont été enregistrées. De plus, nous vous avons adressé plusieurs courriers/courriels, vous demandant pourquoi les examens de santé démontrant l'impact des ondes (1 holter wifi, 1 holter CPL + certificats ophtalmologie) sur ma propre santé n'ont pas été intégrés dans l'étude ? Nous n'avons toujours aucun retour de votre part. (Que sont devenus les enregistrements de holter + environnement réalisés en 2011 à la suite du Grenelle ?) Je vous ai proposé également de venir enregistrer mes propres paramètres biologiques basiques ici, en zone blanche, vous ne daignez même pas répondre. J'ai pourtant choisi de m'en tenir aux conseils du Dr Tripodi « éviction des ondes » et non d'ingurgiter des bêta bloquants, comme me l'avait prescrit le cardiologue. Lorsque je suis dans une zone non irradiée, je n'ai pas de soucis de santé... mais je suis alors soumise à un confinement carcéral que je n'ai pas choisi.

Vous nous demandez aujourd'hui à nous, EHS, d'attendre encore 2 ans que de prochaines études soient réalisées pour vous positionner. Pourtant, en Suède, et dans de nombreux pays nordiques, les symptômes d'intolérance aux champs électro magnétiques sont tout à fait reconnus, preuves scientifiques à l'appui. Vous en reconnaissez vous-même les 5% minimum atteints en France ; c'est-à-dire plus de 3 millions de personnes... N'est-il pas temps de prendre les mesures qui s'imposent ? d'appliquer la loi Abeille votée en 2015 ? de prendre en compte la résolution 1815 du Conseil de l'Europe, d'appliquer le principe de précaution inscrit dans la constitution par Mr Jacques Chirac et de respecter la Charte de l'Environnement (2004) ? L'Allemagne a intégré le SICEM (syndrome d'intolérance aux champs électro magnétiques) dans la liste de ses maladies professionnelles. L'Italie vient encore de condamner une entreprise pour une personne qui a utilisé son téléphone portable des heures par jour, sur des années durant. Trois cas également ont été reconnus en maladie professionnelle en France par les tribunaux, en fonction des pièces justificatives et médicales apportées. Il est dramatique de constater que les tribunaux se sont fiés aux examens et arguments apportés par les victimes, plutôt que la réglementation en place qui, nous ne cessons de le proclamer, ne nous protège pas. Il est d'autant plus dramatique que ce soient les victimes qui doivent apporter des preuves de leur

symptomatologie, alors que ce sont aux fabricants de matériel et opérateurs de prouver l'innocuité de leurs matériels, selon la loi européenne.

C'est vous qui évaluez les risques semble-t-il ? mais les risques pour qui ?

Nous avons apprécié les propos du chercheur, grand spécialiste des maladies mitochondriales Pierre Rustin, que vous n'avez pas pris au sérieux non plus, en privilégiant encore une fois les industriels. Décidément les « cartons rouges » s'accumulent pour l'ANSES devant les conflits d'intérêts, mais nous, nous y jouons nos vies, nos survies plutôt... Il est aujourd'hui inscrit dans la loi que les citoyens puissent donner leur avis, et que l'on en tienne compte.

Nous vous demandons donc, lors de cette prochaine étude de tenir compte du paramètre très important de l'élévation de la température ; Dans l'analyse croisée des 17 témoignages réalisée pour le TGI de Rennes, ce paramètre était très présent :

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/Nanterre-4-octobre-2018.pdf>

De nombreuses personnes ehs constatent une augmentation de leur température corporelle, voire de surface, en zone irradiée, ce qui à notre connaissance, n'a jamais été pris en compte. Maria, lors de la pose des compteurs linky dans son hameau (et non chez elle) ne dormait plus qu'une heure par nuit, et a constaté l'augmentation de sa température d'un degré. Fabienne, qui vient de se faire enlever les 2 barres de titane qu'elle avait sur sa colonne vertébrale, doit encore aujourd'hui mettre des packs de gel froid sur sa tête en zone irradiée. De nombreux témoignages font état de brûlures sur la tête ou sur d'autres parties du corps, et du soulagement apporté par l'eau froide, voire l'huile, comme toutes brûlures. Etant donné que l'ICNIRP est censé prendre en compte ce paramètre d'échauffement et de brûlure des tissus, il nous paraît incontournable de l'intégrer à votre étude.

Comme toute étude, un groupe « placebo » devrait être mis en place, c'est-à-dire un groupe en zone blanche, afin de mesurer également les paramètres lorsque le corps n'est pas irradié. Puisque la Bretagne a déjà participé à une étude, nous demandons qu'une zone blanche soit créée de toute urgence, et que vous puissiez y collaborer et y suivre les participants, comme le projet prévu à Durbon.

D'autre part, l'élévation de la température ambiante est également un paramètre dont il faut aujourd'hui tenir compte. Les micro ondes du four à 2,4 GHz échauffent les molécules d'eau ; celles-ci sont également tout autour de nous dans l'atmosphère. Comment ne pas croire que ces micro-ondes ont également une incidence sur le réchauffement climatique ? L'humain a souvent prouvé son orgueil en prétendant maîtriser les paramètres des nouvelles technologies qu'il souhaitait mettre en place, et fragilisant le système de vie sur Terre. Nous sommes aujourd'hui en train de pleurer sur les nombreuses espèces en voie de disparition, mais que faisons-nous pour cela ?

- A Lignol (Morbihan), une dame a ramassé des chauve-souris à la pelle après l'installation des compteurs linky dans son hameau, mais Enedis raconte encore la fable que le compteur n'utilise pas de radiofréquences... Faut-il attendre que toutes les chauve-souris soient décimées pour prendre des décisions ? Nous sommes juste derrière...
- Les génisses nées sur la ferme de Stéphane Le Béhec sont stériles, certains veaux malformés, impact des ondes électromagnétiques sur l'ADN irréversible (Dr Barrie Trower) La police environnementale a reconnu cet impact des ondes dans un rapport remis au procureur. Quid de nos enfants et petits enfants vivant dans le wifi ?
- L'eau a un seuil de radioactivité au dessus des normes dans de nombreuses régions de France (CRIIRAD) Que devient toute cette électricité mise à la terre, ces câbles haute-tension enterrés ?

Par ailleurs, l'association « stop aux cancers de nos enfants » de l'école de Sainte Pazanne, effectue elle-même ses propres recherches et analyses, et vient de mettre en lumière un lien entre l'exposition aux terres rares conjointement aux ondes électromagnétiques, qui génèrerait des maladies graves, cancers, ainsi qu'électrohypersensibilité.

Nous vous demandons la mise en place au plus vite de ces tests non intrusifs sur l'ADN et les cheveux afin de déceler les métaux « supra conducteurs » chez les personnes électro hyper sensibles, et que l'Etat prenne les décisions qui s'imposent.

<https://www.ouest-france.fr/sante/vaches-mortes-nozay-cancers-pediatriques-sainte-pazanne-une-source-de-contamination-commune-6747598>

Il est plus que temps d'analyser l'impact de l'humain sur l'environnement, mais aussi d'agir, et rapidement.

Mme Buzyn, ancienne ministre de la santé, a demandé au préfet du Morbihan de trouver une solution de logement pour plusieurs d'entre nous. Il ne se passe rien ! Nous avons rencontré l'Agence Régionale de Santé de Vannes ; écrit au Président de Région ; l'assistante sociale est venue me trouver mais ne peut me faire de proposition que dans des HLM, c'est-à-dire avec 10 wifi autour au moins, et à proximité d'antennes relais... Est-ce ainsi que l'on dit prendre en compte notre handicap ? car pour ma part, j'ai bien un handicap reconnu par la MDA, la Sécurité Sociale, l'Hôpital de Nantes, et la Médecine du Travail... Je ne trouve ni maison, ni terrain ; aujourd'hui, les antennes relais poussent comme des champignons, mais aussi les éoliennes (connectées + infrasons et ultrasons qui sont des armes psychotroniques), les lignes haute tension, les voies ferrées...

C'est une véritable maltraitance de l'Etat à laquelle nous assistons, et une torture de la part des opérateurs de téléphonie mobile et de la sté Enedis, et le nombre de personnes électro hyper sensibles ne cesse de croître avec l'installation des compteurs linky.

Nous attendons votre retour de courrier,  
Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations citoyennes.

Danièle Bovin, présidente de l'association